



ELECTIONS MUNICIPALES SCRUTIN DU 15 mars 2020

Dans le contexte d'épidémie de Covid 19 des mesures de prévention s'imposent pour limiter les risques de contagion. En application des consignes préfectorales, le circuit habituel de l'électeur dans le bureau de vote a été modifié.

- du gel hydro-alcoolique est à votre disposition à l'entrée de la salle
- prendre les bulletins de vote (sauf si vous les avez préparés chez vous)
- attendre dans la zone délimitée au sol, que l'isoloir soit libre
- dans le cas d'une file d'attente, maintenir une distance d'environ 1 m entre vous
- utilisez votre stylo personnel si vous n'avez pas préparé votre vote (encre noire ou bleue)
- présentez votre carte d'électeur au bureau de vote pour apposition de la date
- introduisez votre enveloppe dans l'urne
- signez la liste d'émargement avec votre stylo personnel (ne pas oublier vos lunettes si nécessaire)
- une solution hydro-alcoolique est à votre disposition à la sortie du bureau de vote qui se fera par la porte vitrée

Un point d'eau, du savon et des essuie-mains sont à votre disposition.

Au cours de la journée, les poignées de portes, les tables... seront nettoyées régulièrement.